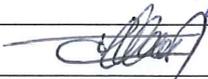
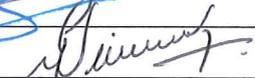
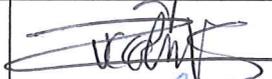
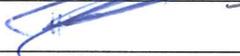
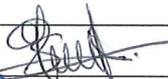
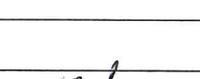
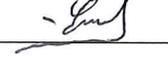
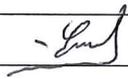


Liste de présence du Conseil Municipal du 27/02/2019

	Noms – Prénoms	Signatures
1.	CHRIST Jean – Louis	
2.	ERBLAND Louis	
3.	STOQUERT Mauricette	
4.	PFEIFFER Joseph	
5.	BRECHBUHLER – HELLER Claire	
6.	WIECZERZAK Georges	
7.	ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
8.	GRIMBICHLER Louis	
9.	SCHWACH Elisabeth	
10.	FUCHS Henry	
11.	BALTENWECK Yves	
12.	MOMCILOV Suzanne	
13.	THUET Pierre Yves	
14.	WEISSBART Christine	
15.	FLEIG Raoul	
16.	MOSER Emanuelle	
17.	CHAPOTIN Agathe	
18.	PFISTER Catherine	
19.	UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
20.	KEMAYOU- WANDJI Erick	
21.	OEHLER Gilles	
22.	WILHELM Benjamin	
23.	DEVECI Eren	
24.	KIENLEN Anne-Sophie	
25.	ERMEL Loïc	
26.	BULLE Hélène	

Désignation du secrétaire de séance :
D. FESSELET

Constat du quorum :
20 présents, 2 excusés – Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/12/2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/12/2018 est soumis pour approbation. Il est joint à la présente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/12/2018.

2. Débat d'orientations budgétaires 2019

Vu l'article 2312-1 du CGCT ;
Vu la Commission Réunie et des finances du 20/02/2019 ;

M. le Maire expose,

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape dans le processus budgétaire qui va conduire la Ville à l'adoption du budget 2019, le 11 avril prochain. Il a pour objet :

- D'informer sur la situation financière de la Ville ;
- De discuter des orientations budgétaires à venir : fiscalité ; dette ; investissements ;
- De présenter les engagements pluriannuels envisagés.

I. Le Contexte Général

Si comme l'année passée, la préparation du budget 2019 reste marquée par la baisse des dotations de l'État (- 29%) et des incertitudes sur le niveau du prélèvement du FPIC, l'excédent 2018 (1,5 millions) conjugué à la fin de l'abattement hôtelier et à des recettes nouvelles liée à des cessions foncières permettent de mener une politique d'investissement ambitieuse. S'ajoute en 2019 le transfert des compétences eau et assainissement au SDEA, qui permet de garder la main sur la fixation des tarifs et des investissements. Enfin, la suppression de la taxe d'habitation laisse planer des incertitudes sur les ressources fiscales qui permettront de garantir une autonomie financière des Collectivités.

Bien entendu, les axes de notre politique budgétaire suivie ces dernières années sont maintenus :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition ;
- Prudence dans les estimations des dépenses et des recettes ;
- Nouvel emprunt en deçà du capital remboursé pour diminuer la charge de la dette et limité à 300 000 € au maximum ;
- Maintien d'une politique d'investissement soutenu ;
- Réduction des charges de fonctionnement de la collectivité.

II. Le Compte Administratif 2018

Le Compte Administratif 2018 dégage un excédent global de clôture de 1 556 000€. Pour mémoire, il était de 1 372 000€ en 2017. Il est surtout marqué par des recettes importantes de la taxe sur les jeux et des droits de mutation.

III. Les Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,7% entre les comptes administratifs 2017 et 2018, ce qui représentent 1 193€/ habitant en 2017 et 1 187€ en 2018 (917€ en moyenne nationale pour les communes de la même strate, ratio 2017). Au niveau des prévisions budgétaires (stade des orientations budgétaires), elles diminuent, notamment du fait de la fin du remboursement de l'abattement hôtelier en 2018 (128 000€/ an sur 3 ans).

Budget 2018 : 6 766 000€

Budget 2019 : 6 654 000€

Les charges générales ont diminué de 0,8% en 2018 (soit - 16 000€). Le projet de budget 2019 prévoit t une hausse de 1,4%, qui se situe toutefois en dessous du taux d'inflation.

Le budget 2019 prendra en compte :

- la hausse du poste énergie (15 000€)
- la maintenance de la piscine Carola avec le cumul de 2 années de maintenance (40 000€)
- l'externalisation du nettoyage des sanitaires publics sur une année pleine (10 000€)
- la révision du PLU (30 000€)
- le maintien ou la réduction des autres postes de dépenses

Budget 2018 : 2 334 000€

Budget 2019 : 2 368 000€ (+34 000€)

Les charges de personnel ont diminué de 3% en 2018 (soit - 82 000€).

Le budget 2019 tiendra compte :

- du maintien du point d'indice et des charges patronales ;
- de la mutation de deux agents au SDEA (2018 et 2019) et de la mise à disposition de deux agents Ville à temps partiel au SDEA ;
- du départ à la retraite d'un agent en 2019, qui sera remplacé par un agent affecté au service espaces verts, fleurissement, biodiversité ;
- de la mise en œuvre de la mutualisation des services Finances et RH avec la CCPR ;
- de la rémunération des agents recenseurs avec dotation de l'Etat.

Le projet de budget 2019 prévoit une baisse des charges de personnel. A noter qu'elles représentent 42% de nos charges de fonctionnement (48% en moyenne nationale).

Budget 2018 : 2 910 000€

Budget 2019 : 2 856 000€ (- 54 000€)

Les charges de gestion courantes (indemnités élus, contribution SDIS et SIVU Forêt, subventions...) sont restées stables en 2018. Le projet de budget 2019 prévoit une hausse qui tient compte :

- de la hausse de la contribution au SIVU forêt liée à la masse salariale ;
- du soutien appuyé au Festival de Musique de Ribeauvillé par une subvention portée à 35 000€ et par une logistique renforcée.

Budget 2018 : 770 000€

Budget 2019 : 803 000€ (+ 27 000€)

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est resté stable en 2018 (269 000€). Il y a une incertitude sur son évolution en 2019, liée à un relèvement du plafond du prélèvement, ce qui doit nous conduire à la prudence avec un prélèvement estimé 280 000€ (soit +4%).

Une réserve de 200 000€ en dépenses imprévues permettra de conserver un fonds de roulement et de faire face le cas échéant à des imprévus.

Les intérêts de la dette diminuent de 11% en 2019 avec une prévision budgétaire de 106 000€.

IV. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 3,8 %, grâce à des recettes importantes de la taxe sur les jeux et des droits de mutation. En 2018, elles ont représenté 1 603 €/ habitant (1 052€ en moyenne nationale).

Au niveau des prévisions budgétaires (stade des orientations budgétaires), elles sont estimées de façon prudente :

Budget 2018 : 7 083 000€

Budget 2019 : 6 760 000€

Les dotations de l'état ont poursuivi leur diminution en 2018 à - 11%, soit - 44 000€. En dépit de la stabilité de l'enveloppe nationale, cette baisse se poursuivra en 2019 à - 29%, soit - 73 000€, du fait de notre potentiel financier.

La fiscalité locale : comme chaque année depuis 1997, nous proposerons au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, nonobstant la révision par l'État des bases d'imposition sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Désormais, la variation des valeurs locatives est indexée sur l'inflation (soit +2,20 %).

La prudence s'impose pour l'estimation des autres recettes notamment :

- les ventes de bois ont été estimées à 250 000€ (en dessous des prévisions de l'ONF) en soulignant que le bilan 2018 laisse apparaître un excédent de 105 000€. Quant au bilan prévisionnel 2019, il est basé sur un excédent de 81 000€.
- les droits de mutation : 70 000€ en raison du caractère aléatoire (152 000€ de recettes 2018)

- le reversement de la taxe sur les jeux estimé à 1 760 000€, soit à un niveau nettement en deçà des recettes réalisées ces dernières années (par exemple 2 045 000€ en 2017 et surtout 2 270 000€ en 2018).

En conclusion, au stade des orientations budgétaires, le budget de fonctionnement est en baisse de 1,6%. Cette baisse découle comme l'an passé essentiellement de la baisse des Dotations de l'État, et de la prudence pour l'estimation de nos recettes. Cela n'empêche pas de garantir un autofinancement prévisionnel plus important que les années passées et qui s'élève à 1 524 000€. De plus, les recettes supplémentaires ou des ponctions moindres espérées en cours d'année nous permettent d'espérer une augmentation de notre marge de manœuvre, à travers le vote de décisions budgétaires modificatives.

V. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

a) Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent en prévision à 5 054 000€ et se répartissent comme suit :

- Dépenses d'équipement : 4 140 000€
- Travaux en régie : 140 000€
- Dépenses financières comprenant capital de la dette, annuités ancienne école des filles et Sous-préfecture : 774 000€

Pour mémoire, nos dépenses d'équipement se sont élevées à :

- 1 445 000€ en 2017 (soit 291€/habitant)
- 1 547 000€ en 2018 (soit 311€/habitant) : avec comparativement une moyenne nationale de 304€/ habitant en 2017.

Les dépenses inscrites en restes à réaliser se chiffrent à 2 007 000€ et concernent principalement :

- La mairie
- Le périscolaire
- Les Bâtiments, notamment la mise en accessibilité
- L'achat de véhicules : chariot télescopique et véhicule de déneigement
- Les réserves, notamment pour le centre équestre

Concernant notre capacité d'investissements nouveaux, avec un montant d'emprunts nouveaux maximum de 300 000€, elle est estimée à 2 133 000€. Le programme d'investissement global (reports et nouvelles inscriptions budgétaires) va approcher 4 140 000€. En fonction des choix opérés par le Conseil Municipal, il pourra prendre en compte :

- L'aménagement de la Mairie : toiture et façades ; étude d'aménagements du secteur parkings arrière ; poste de transfo électrique ;
- La création de la structure périscolaire avec la CCPR : ouverture programmée fin 2019 ;
- La réfection du kiosque du Jardin de Ville et de l'aire de jeux ;
- L'aménagement des parkings ;
- Le parcours de santé ;
- L'acquisition de matériels pour les Services techniques ;
- La vidéosurveillance ;

- Les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux ;
- Les travaux dans les Hangars du Pfifferdaj ;
- La poursuite des équipements du centre équestre ;
- Le programme voirie : trottoirs rue du 3 décembre ; pavage chemins ruraux, passage Jeannelle ;
- Les travaux sur le patrimoine ;
- Les équipements scéniques du Parc : passerelle, fosse, micros ;
- La biodiversité et l'aménagement d'espaces verts ;
- Le matériel pour le Fablab, les écoles et l'informatique ;
- Les réserves foncières.

b) Les recettes d'Investissement

Elles s'élèvent en prévision à 5 054 000€ et se répartissent comme suit :

- Autofinancement (virement fonctionnement et excédent capitalisé) : 3 429 000€
- Cessions foncières : 790 000€
- Emprunts : 300 000€
- Dotations (dont FCTVA) : 193 000€
- Amortissements 280 000€
- Subventions : 61 700€

c) Les cessions Foncières

Il est prévu :

- la vente de deux terrains secteur Stangenweiher : 60 000€
- la vente de deux terrains secteur Rotenberg pour la réalisation d'un lotissement
- la vente d'un terrain rue du 3 décembre : 300 000€

VI. L'Endettement Communal

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2019 est de 5 020 000€ (5 380 000€ en 2018). Un nouvel emprunt de 300 000€ maximum sera inscrit au budget 2019, ce qui correspond à un montant inférieur au capital remboursé cette année, qui s'élève à 564 000€. Auquel s'ajoute les annuités des acquisitions immobilières (ancienne école des filles pour la dernière année et ancienne sous-préfecture).

Par ailleurs, nous constatons qu'il suffit de moins d'une année de recettes courantes (0,63 année) pour rembourser intégralement notre dette. Par comparaison, la moyenne nationale s'élève à 0,80 année en 2016. De plus, l'épargne brute dégagée en 2018 permet de rembourser la dette en 1,61 année (moyenne nationale : 4,60 années).

VII. La nouvelle gendarmerie

La construction de la nouvelle gendarmerie a été intégrée dans un budget annexe, et est toujours dans sa phase de faisabilité.

VIII. Le budget annexe des campings

La saison 2018 du Camping Coubertin a été une nouvelle fois excellente avec un chiffre d'affaires qui a atteint 469 000€. Le reversement prévisionnel au budget général est en baisse (200 000€) en 2019 afin d'assurer l'autofinancement des travaux d'investissement sur le camping Coubertin (notamment le remplacement de la chaudière).

IX. Les budgets des services des eaux et de l'assainissement

Depuis cette année, la compétence eau et assainissement a été transférée au SDEA. La Ville de Ribeauvillé garde néanmoins la main pour prendre les décisions en matière de fixation des tarifs et d'investissements au sein de la commission locale. Pour 2019, il est proposé de ne pas augmenter les redevances d'eau et d'assainissement.

Parmi les investissements proposés pour 2019 figurent :

a) pour le budget du service des eaux : 380 000€

- La conduite entre la source et le réservoir de la petite verrerie : 20 000€
- Le renouvellement des compteurs d'eau par radio relève : 17 500€
- Le remplacement du réseau rue du 3 décembre : 310 000€
- La réalisation d'ouvrages source petite Verrerie (clôture et chemin d'accès) : 80 000€
- La clôture de la source du Muesbach2 : 15 000€

b) pour le budget du service de l'assainissement via la commission locale placée auprès du SDEA : 315 000€

- L'extension de réseau rue Beysser : 30 000€
- La réalisation d'ouvrages : télégestion station pompage (20 000€) le remplacement de tampons, grilles, regards et branchement (45 000€) ; remplacement de matériel (40 000€)
- Le chemisage de collecteurs rue du cimetière et rue de Landau : 170 000€

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces éléments.

3. Autorisation de mandatement avant vote du Budget Primitif 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27/12/2005 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant l'adoption des budgets primitifs et jusqu'au 15/04/2019 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ;
CONSIDERANT la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif ;

M. le Maire expose,

Il est proposé d'accorder à M. le Maire ou à son représentant la faculté d'ordonnancement de telles dépenses dans la limite de 432 150€ (cf. annexe jointe à la note de synthèse).

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE cette autorisation qui s'établit ainsi que présentée en annexe ;
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent en exécution budgétaire.

4. Création des emplois saisonniers : état des effectifs 2019

Mme. Claire BRECHBUHLER adjointe au maire expose,

Comme chaque année plusieurs postes sont à créer pour la gestion de divers services en période estivale. A l'instar des années passées, la Ville recrute un maximum de 72 saisonniers ETP. Le détail des postes à créer en 2019, s'établit selon le tableau ci-dessous :

Services		Juin	Juillet	Août
Camping 3 Châteaux	-	-	1 gardien	1 gardien
Groupe Scol. R. Spaeth	-	-	1 agent d'entretien	-
Services Techniques	2 agents d'entretien d'avril à septembre	4 agents d'entretien 2 agents pour le désherbage	5 agents d'entretien 2 agents pour le désherbage	4 agents d'entretien 2 agents pour le désherbage
Piscine Carola	-	2 caissières 2 préposés vestiaires 2 agents polyvalents 2 maîtres-nageurs BNSSA 3 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 2 agents polyvalents 2 maîtres-nageurs BNSSA 3 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 2 agents polyvalents 2 maîtres-nageurs BNSSA 3 maîtres-nageurs BEESAN
Police Municipale	2 agents de prévention les 7, 8 et 14, 15 décembre (Marchés Noël)	-	2 agents de prévention	2 agents de prévention

La rémunération du personnel sera calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle de rémunération C1 de la Fonction Publique Territoriale, indice brut 348, indice majoré 326 représentant un salaire brut de 1 527.64€ brut soit 1 229.24€ net. La rémunération des surveillants de bassin BNSSA et BEESAN dépendra de leur ancienneté dans la fonction. Le tableau est joint à la présente.

La Ville dispose déjà de nombreuses candidatures. Les attributions de postes auront lieu en avril.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte ces créations de postes de saisonniers ;

CONFIRME les modalités de rémunération ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

5. Programme des coupes et travaux avec l'ONF 2019

VU la proposition de l'ONF transmise le 20 janvier 2019 ;

VU l'avis de la Commission Forêt du 23 janvier 2019 ;

M. Henry FUCHS, Conseiller Municipal Délégué, expose,

1. État de prévisions des coupes

L'état de prévisions des coupes pour l'année 2019 porte sur un volume prévisionnel 6 019 m3.

- 4 505 m3 de bois façonnés
- 1 514 m3 de bois sur pied

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de 320 000€.

- 292 000€ pour les bois façonnés, y compris 32 000 e de bois stockés 2018 (soit un prix moyen de 58 €/ m3)
- 28 000€ pour les bois sur pied (soit un prix moyen de 19 €/ m3)

Cependant par mesure de prudence comme l'an passé, il sera proposé d'inscrire au budget 2019 la somme réduite de 250 000€ au budget.

Les dépenses prévisionnelles d'exploitation et de débardage sont chiffrées à 194 000€.

- 115 000€ pour exploitation en régie et 3 600€ pour l'exploitation par entreprise (coût moyen de 26€/ m3) ;
- 56 000€ pour le débardage
- 23 000€ pour les honoraires ONF

2. Les travaux patrimoniaux (repeuplement et routes) sont chiffrés à 68 200€.
Ils comprennent notamment :

- les travaux sylvicoles : 21 400€
- les travaux de protection contre les dégâts de gibier : 13 000€
- les travaux d'entretien des chemins forestiers : 19 800€
- les aménagements cynégétiques : 2 000€
- les honoraires ONF : 12 000€

Compte tenu des recettes (y compris les locations de la chasse) et dépenses induites (honoraires ONF notamment), le bilan financier prévisionnel laisse apparaître un excédent de 81 900€. La commission forêt réunie le 23 janvier 2019 a examiné l'ensemble des documents fournis (état de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2019) et, après demandes d'ajustements sur les modes d'exploitation, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2019 ;
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

6. Comptes Administratifs 2019 : camping

M. le Maire sort de la salle,

M. Georges WIECZERZAK Adjoint au Maire expose,

Sur la base des documents qui ont été étudiés et distribués lors de la séance de travail de la Commission réunie et des Finances du 20/02/2019, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018.

C'est un service public qui a une vocation économique et commerciale. L'activité « campings » permet le reversement du budget « campings » au budget principal de 220 000€ grâce aux excédents réalisés. Excédent global du budget « campings » en 2018 de 59 287,12€.

Les balances des comptes ont été jointes à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2018 du budget camping ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

7. Comptes de gestion 2018 : camping

M. le Maire revient en séance,

M. Georges WIECZERZAK Adjoint au Maire expose, que le compte de gestion 2018 a été transmis par Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

8. Affectations de résultats 2018 : camping

M. Georges WIECZERZAK, Adjoint au Maire, expose,

Considérant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 102 584,62€

Un déficit d'investissement de 25 597,50€

Un déficit de restes à réaliser de 17 700,00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

- Inscription d'une somme **43 297,50€** en section d'investissement du budget primitif 2019 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068 ;
- Inscription d'une somme **59 287,12€** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2019 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

9. Compte Administratif 2018 : gendarmerie

M. le Maire sort de la salle,

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose, qu'il n'y a pas eu de mouvements comptables sur le budget annexe gendarmerie. Les opérations comptables se limitent donc au report du déficit 2017, d'un montant de 2613,60€.

Les balances des comptes ont été jointes à la note de synthèse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget camping ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

10. Comptes de gestion 2018 : gendarmerie

M. le Maire revient en séance,

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose,

Les comptes de gestion 2018 ont été transmis par Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des

comptes de tiers , ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

11 Affectations de résultats 2018 : gendarmerie

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose,

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Déficit d'investissement de 2 613,60€
Excédent des restes à réaliser de 2 613,60€

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- Inscription d'une somme de **2 613,60€** en section d'investissement, article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2019 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent.

12. Avis pour l'autorisation de renouvellement de jeux pour le casino Barrière

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-21-1 et L.2333-54;

VU l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2007 portant sur la réglementation des jeux ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 1996 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2003 :

- autorisant l'implantation de jeux au casino en cours de construction à Ribeauvillé par la Société d'Exploitation du Complexe Touristique de Ribeauvillé ;
- instaurant à compter de son ouverture au public une taxe sur les jeux conformément aux articles L. 2333-54 à L. 2333-57 du Code général des collectivités territoriales ;
- fixant le taux de cette taxe à 15 (quinze) %.

VU l'ouverture du casino après notification de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2004 en vertu de l'article L. 5211-21-1 du Code général des collectivités territoriales à date du 1^{er} janvier 2005 permettant :

- de ne pas s'opposer à l'institution et à la perception par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé d'un prélèvement direct sur le produit brut des jeux (jeux de table –

machines à sous), conformément à l'article L. 2333-54 du Code général des collectivités territoriales, dans la limite du taux maximum de 15 %, à compter de l'ouverture du casino ;

- d'opérer le retrait de la délibération du 30 septembre 2003.

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté des Communes du Pays de Ribeaupillé du 25 novembre 2004 d'instituer et de percevoir un prélèvement direct sur le produit brut des jeux du casino, à compter de son ouverture conformément aux articles L. 5211-21-1 et L. 2333-54 du Code général des collectivités territoriales ; de fixer le taux de cette taxe à 15%.

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2005 autorisant installation et exploitation de 150 machines à sous, du jeu de boule à deux tableaux, au titre du contrat conclu avec la SECTR ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté des Communes du Pays de Ribeaupillé du 10 février 2005 de donner un avis favorable à l'installation et à l'exploitation par la SECTR de 150 machines à sous dans le cadre du contrat conclu pour la réalisation et l'exploitation du complexe touristique de Ribeaupillé ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016 d'autorisation de jeux pour une durée de cinq ans, à partir du 1^{er} octobre 2016 ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 7 juillet 2016 portant autorisation d'exploiter les jeux du 1^{er} octobre au 30 septembre 2019 ;

VU la demande de la Société d'exploitation du complexe touristique de Ribeaupillé par courriel daté du 31 janvier 2019 de renouvellement de l'autorisation ministérielle de pratique des jeux du hasard ;

CONSIDERANT l'intérêt économique mais aussi d'attractivité pour le territoire de cet équipement et du cahier des charges auquel est soumis le complexe thermal-casino qui lui, est valable jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Mme Anne-Sophie ZUCCOLIN, Adjointe au Maire expose,

L'autorisation actuelle du Ministère est valable jusqu'au 30 septembre 2019. Le casino sollicite donc le renouvellement jusqu'à la fin de la concession de délégation de service public. L'avis du Conseil Municipal est une pièce obligatoire pour l'instruction du dossier par les services du Ministère de l'Intérieur dans le cadre des dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 23 août 2004.

M. ERBLAND précise que le casino de Ribeaupillé est 18^{ème} sur près de 200 casinos en France en termes de chiffre d'affaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'au 31 décembre 2022, la pratique en salle de jeux du casino de Ribeaupillé pour :

1. Les machines à sous avec pour nombre d'appareils : 275 autorisés dont 210 acquis et installés
2. Les douze tables de jeux
3. La roulette électronique
4. Le Texas holdem poker électronique
5. Le Blackjack électronique

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

13. Convention ROSACE

VU les projets de conventions transmis par ROSACE ;

VU les discussions et études préalables ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de permettre le déploiement de la fibre ;

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire expose,

La société ROSACE a pour mission de déployer la fibre optique en Alsace et donc sur le ban communal de Ribeauvillé. L'installation d'un Nœuds de Raccordement Optique (NRO) et de six Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) est nécessaire.

Le NRO va permettre d'alimenter l'ensemble des communes de la CCPR. Les SRO sont défini comme nœuds intermédiaires de brassage de la boucle locale optique, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une liaison optique continue. Les SRO sont situés au cœur des zones bâties afin de faciliter les opérations de raccordement, d'exploitation et de maintenance des lignes optiques.

Les 7 conventions jointes ont pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune pour installer le NRO et les SRO sur son domaine privé. Elles autorisent dans un premier temps la construction des ouvrages, puis la création de servitudes qui prendront effet à compter des opérations de publication désignées à l'article 7 des conventions, c'est-à-dire l'enregistrement des actes au Livre Foncier. Ces conventions sont conclues à titre gratuit pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par la société ROSACE, la commune de Ribeauvillé et ses ayant cause étant informés de l'arrivée du terme.

Les conventions concernant les implantations jointes en annexes sont :

NRO n°68-037 et SRO n°68-037-CYE : rue de Landau, parcelle n°294, section n°11

SRO n°68-037-CYA : rue du Cimetière, parcelle n°51, section n°AN

SRO n°68-037-CYB : rue Ortlieb, domaine public

SRO n°68-037-CYC : route de Sainte-Marie-aux-Mines, domaine public

SRO n°68-037-CYD : rue du Rotenberg, parcelle n°72, section n°AN

SRO n°68-037-CYX : rue du 3 décembre, domaine public

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le déploiement de la fibre optique par ROSACE ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitudes sur le domaine privé communal au profit de ROSACE.

14. Information : Délégation de Service Public 2018 PG TEAM

M. Joseph PFEIFFER, Adjoint au Maire expose,

Comme chaque année, la société PG TEAM rend compte de son activité. Sont présentés :

- les comptes et bilan financier 2018
- le bilan moral 2018

Les deux pièces sont jointes. Il en ressort globalement une augmentation de l'activité sur tous les pans d'activités du centre équestre.

Chevaux de propriétaires
Classes gratuites et découverte aux scolaires de primaire
Formations professionnelles

Compétitions avec un rayonnement régional

La dynamique est positive et il convient de l'inscrire dans une continuité avec la perspective de nouveaux équipements.

15. Information : projet de convention section sportive « équitation » entre le Lycée des Ribeaupierre et PG TEAM

Mme Mauricette STOQUERT, Adjointe au Maire expose,

Le Lycée des Ribeaupierre et la société PG TEAM, délégataire du centre équestre, sont entrés en discussions pour mettre en place à la prochaine rentrée scolaire une section sportive « équitation ». L'objectif est de prendre 10 élèves maximum en seconde et 10 maximum en 1^{ère} de niveau minimum GALOP 3. L'aire de recrutement se fera sur les districts de Sélestat et Colmar et des dérogations de secteur pourront être accordées par le Directeur des Services de l'Education Nationale sous réserve des places disponibles. Le volume horaire d'enseignement sera de 1H40 d'entraînement par semaine. L'inscription à l'association sportive des élèves sera obligatoire. Cette option sera un modèle d'excellence pour l'établissement scolaire.

Mme STOQUERT ajoute aussi qu'une classe « Foot salle » est en projet entre le collège des Ménétriers et le club de foot.

16. Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122- 22 du CGCT

- Décision n° 05-2018 : Virements de crédits
- Décision 2019-001 : Ester en justice diffamation

Pour le Maire,

L'adjoint délégué
Louis ERBLAND

